

## INTERPELLATION

### BAISSE DE LA QUALITE DES SERVICES DE LA SEIC : FAUT-IL S'EN INQUIETER ?

Dans son rapport traité en début de séance, la Cofin relève en page 8 ***son sentiment d'une baisse de la qualité des services de la SEIC.***

Dans le préavis municipal no 63/2024 en première lecture relatif à l'assainissement de l'éclairage électrique public, la Municipalité mentionne en page 2 pour les travaux déjà effectués sur la base du préavis 14/2017 que ***le solde des travaux, représentant le 20 %, est principalement expliqué par des coûts de travaux de génie civil largement sous-estimés dans le projet proposé par la SEIC.***

L'année dernière le Conseil communal a dû accorder une très forte rallonge pour les installations sportives d'En Bord par le biais du préavis no 45/2023. En page 4, la Municipalité a notamment relevé que ***la partie génie-civil a été largement sous-estimée par la SEIC dans l'estimatif utilisé dans le préavis.***

Nous sommes conscients que la SEIC étant une société anonyme, il n'est pas dans la compétence du Conseil communal de s'ingérer dans la gestion de celle-ci.

Néanmoins il est de notre devoir de s'inquiéter lorsqu'elle est appelée à établir des devis pour des travaux mandatés par la commune. En tant que conseillères et conseillers doit-on rester les bras croisés et accepter sans sourciller les dépassements précités ?

Si la SEIC est capable de commettre les erreurs précitées, ne doit-on pas légitimement se poser la question de savoir si les tarifs et services qu'elle pratique sont vraiment bien calculés au risque de préjudicier la population glandoise.

Dès lors nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle réagi à ces dysfonctionnements auprès de la SEIC par le biais de son représentant au conseil d'administration ou en sa qualité d'actionnaire ?
2. Si oui, la SEIC a-t-elle pris des dispositions pour y remédier et quelles sont-elles ?
3. La Municipalité peut-elle nous rassurer que les erreurs de la SEIC n'ont pas eu de répercussions négatives pour la population glandoise ?

Nous vous remercions pour les réponses apportées à ces questions.

Au nom du groupe PLR

Michel Girardet



Gland, le 18 juin 2024